

# Journal communal n°65



### DANS CE NUMÉRO Le mot du Maire 1 **Bilan Conseil Municipal** 2-7 du 21 octobre 2021 **Bilan Conseil Municipal** 8-12 du 17 novembre 2021 Analyse d'eau ARS 13 14 Point travaux Sécurité routière 14-15 Commission « cellule de 16 crise » Site web 16 Un peu d'histoire 17 Salle multifonctions 18 État civil 18 Informations diverses 19 20-24 Manifestations passées Nos habitants ont du 25 talent Zoom sur une association 26 Evènements à venir 27 **Infos Mairie** 28

# Le mot du Maire

Très chers habitants de notre village,

Voilà maintenant quelques semaines, quelques mois, que vous avez élu deux nouveaux conseillers. Cette équipe, partiellement nouvelle, m'a fait confiance en m'élisant à son tour comme maire.

A l'occasion de la nouvelle année, l'ensemble du Conseil Municipal aurait souhaité vous rencontrer pour vous adresser ses vœux les plus chaleureux. Malheureusement, la diffusion de la Covid nous en empêche. Il nous faut rester prudent et respecter les gestes barrières. Cette crise sanitaire sans précédent perturbe beaucoup la vitalité de votre équipe. Des actions étaient envisagées et ne pourront hélas voir le jour.

Nous devons faire preuve de responsabilité pour nous protéger collectivement. J'en suis désolée et compte sur votre compréhension.

A ce jour, difficile pour moi de faire un bilan de l'année écoulée, comme la tradition l'exige. Mon prédécesseur, Alain Lépine, parti si vite, n'a pu réaliser l'intégralité de ce qu'il avait envisagé. Les choses reprennent peu à peu.

J'étais ravie de partager avec nos anciens un moment de convivialité autour du repas de Noël. J'étais également ravie d'accompagner nos jeunes à la patinoire. La commémoration du 11 Novembre fut pour moi un moment fort, quelques jeunes se sont associés à l'équipe municipale. Je les en remercie. Afin de poursuivre cette dynamique, j'ai rencontré la directrice de l'école pour établir un partenariat lors de la commémoration du 8 Mai.

En date du 11 novembre, une exposition a eu lieu à la bibliothèque. Une équipe dynamique est là pour vous accueillir, vous conseiller.

Vous pourrez y trouver des livres pour tous âges et toutes envies!

En 2022, nous envisageons des travaux de voirie rue des Blassiers, avec la réalisation de trottoirs et réfection de la chaussée. Nous prévoyons également le dallage de l'église Saint Etienne, le curage et l'enrochement de la mare du Clos, des travaux de renforcement d'eau potable dans cette rue et la réparation de la seconde partie de la toiture de la mairie.

L'acquisition d'un tracteur tondeuse et d'une balayeuse est à l'étude, il nous faut entretenir de nouvelles voies suite à l'aménagement de la Nationale 2 .

La commission Vivre Ensemble va se réunir début janvier afin de déterminer quelles actions pourront être envisagées dans le but de vous retrouver plusieurs fois tout au long de l'année. La porte de la mairie vous est toujours ouverte, n'hésitez pas à la pousser, je serai heureuse de vous y retrouver et partager vos idées.

Cette fin d'année est aussi pour moi l'occasion de remercier nos partenaires : l'État, la région, le département, la communauté de communes du Valois qui, grâce à leurs participations financières ou autres nous permettent d'améliorer notre quotidien et notre sécurité. Merci aux corps des pompiers et de la gendarmerie ,fidèles compagnons.

Merci à l'ensemble de l'équipe municipale qui, présente à mes côtés, permet de réfléchir, d'avancer de donner du sens. Merci également aux associations, à l'équipe enseignante, la joyeuse récré qui participent à la vie de notre village. Enfin merci à l'ensemble du personnel communal : Annie, Corinne O., Julie, Marilyn, Corinne D., Nathalie, Christophe, David et Aurore qui participent activement sur la commune et à Laurence.

J'aurais aimé remercier tout le monde de vive voix mais les circonstances actuelles ne le permettent. Néanmoins, gardons foi et confiance en l'avenir. Restons positifs.

Je vous adresse donc en ce début d'année des vœux de santé, de joie et de paix à partager en famille. N'oublions pas de cultiver les petits bonheurs qui rendent la vie plus douce. Cela est à portée de main! Puisse 2022 vous apporter la réalisation de vos souhaits les plus chers.

Bien à vous. Martine Bahu, maire



PAGE 2 JOURNAL COMMUNAL N° 65

# Conseil Municipal du 21 octobre 2021

<u>Etaient présents</u>: AVERLANT Laurent - Mmes BAHU Martine - BEAUCHAMP Elodie - M. BOULIOL Jean-François - Mme CALAS Alexandra - MM. COCHARD Philippe - CORNET Jean Michel - DORMOY Jérôme - LISEK Jérôme - LOURY Mathieu - Mme PARIS Mélanie - MM. POSTEL Bertrand - QUIGNON Samuel - SIMAR Hervé

Était absent: M. DECARNELLE Alain pouvoir M. BOULIOL Jean-François

Madame BEAUCHAMP Elodie est nommé secrétaire de séance.

### 1 – Election du Maire sous la présidence du doyen d'âge, en application de l'article L.2122-8 du CGCT

### 1 - APPEL DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur COCHARD Philippe, Maire par intérim, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. Madame BEAUCHAMP Elodie a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

### 2 - TRANSMISSION DE LA PRESIDENCE AU DOYEN D'AGE

Monsieur BOULIOL Jean-François, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quatorze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

### 3 - ELECTION DU MAIRE

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : M LOURY Mathieu et M. COCHARD Philippe

Est candidate: Madame BAHU Martine

Premier tour de scrutin : le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

A obtenu: Madame BAHU Martine 15 voix (quinze voix)

Mme BAHU Martine, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installée. Madame BAHU Martine, nouvellement élue, a déclaré accepter cette fonction et prend la présidence de la séance. Elle prononce un discours et rend hommage à Monsieur Alain LÉPINE et remercie le Maire par intérim sortant.

### 2 - Fixation du nombre des adjoints dans les conditions prévues par l'article L.2122-2 du CGCT

Sous la présidence de Madame BAHU Martine élue Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L2122-4, L2122-7 et L2122-2 du CGCT). Le président a indiqué qu'en application des articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour, de 3 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal, à 15 voix pour, décide de fixer à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune.

# 3 - Election des adjoints

Sous la présidence de Madame BAHU Martine, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du premier adjoint.

Sont candidats: Monsieur COCHARD Philippe et Monsieur CORNET Jean-Michel

### **ELECTION DU PREMIER ADJOINT:**

Premier tour de scrutin : le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral) : 1
- Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

Ont obtenu : Monsieur COCHARD Philippe – 6 voix (six voix)
Ont obtenu : Monsieur CORNET Jean-Michel – 7 voix (sept voix)

Monsieur CORNET Jean-Michel, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

### **ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT:**

Est candidate: Madame BEAUCHAMP Elodie

Premier tour de scrutin : Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral) : 0
- Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu : Madame BEAUCHAMP Elodie – 14 voix (quatorze voix)

Madame BEAUCHAMP Elodie, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjointe et a été immédiatement installée.

### **ELECTION DU TROISIEME ADJOINT**

Est candidat: Monsieur LOURY Mathieu

Premier tour de scrutin : le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral) : 0
- Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu: Monsieur LOURY Mathieu – 14 voix (quatorze voix)

Monsieur LOURY Mathieu ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé. PAGE 4 JOURNAL COMMUNAL N° 65

# 4 - Lecture et remise de la Charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-1-1 du CGCT (Loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat – article 2)

Madame le Maire a donné lecture au Conseil Municipal de la Charte de l'élu local.

### Charte de l'élu local

- 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
- 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
- 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accor dant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

# 5 - Fixation du taux des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints-Délibération 2021/48

Considérant que la commune compte 1012 habitants, (population totale) au 1<sup>er</sup> janvier 2020 Considérant que pour une commune de 1 000 à 3 499 habitants, le taux de l'indemnité de fonction du Maire est fixé, de droit, à 51,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Considérant que pour une commune de 1 000 à 3 499 habitants, le taux maximum de l'indemnité de fonction d'un Adjoint est fixé à 19.8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjoints en exercice,

Considérant que si par principe les fonctions électives sont gratuites, les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des Adjoints, des conseillers municipaux et du Maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi.

Madame le Maire propose à l'assemblée de fixer l'indemnité de fonctions du Maire à 45,6% de l'indice brut terminal,

• l'indemnité de fonctions des Adjoints à 19,80 % de l'indice brut terminal,

Par ailleurs, Madame le Maire a souhaité confier une délégation spécifique à un conseiller municipal :

• l'indemnité de fonction du conseiller municipal délégué : 6% de l'indice brut terminal.

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

L'attribution des indemnités aux élus prend effet à dater du 22 Janvier 2022.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget chapitre 65 du budget communal. Annule la délibération numéro 2021-46 du 9 septembre 2021 et numéro 2020-16 du 11 juin 2020

Par 15 voix pour le Conseil Municipal vote la délibération 2021-48

# TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AUX ELUS

Nom	Prénom	Qualité	Taux maximal en fonction de L'indice 1027	Indemnité brute/mensuelle
BAHU	Martine	Maire	45.60 %	1 773,56€
CORNET	Jean-Michel	1 <sup>ER</sup> Adjoint	19.80 %	770,10€
BEAUCHAMP	Elodie	2 <sup>ème</sup> Adjointe	19.80 %	770,10€
LOURY	Mathieu	3 <sup>ème</sup> Adjoint	19.80 %	770,10€
BOULIOL	Jean-François	Conseiller Municipal	6%	233,36€

### 6 - Délégations de pouvoirs consenties au Maire par le Conseil Municipal—Délibération 2021/49

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix pour décide, de déléguer à Madame le Maire, pour la durée du mandat, le pouvoir de prendre les décisions concernant les attributions suivantes :

4) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution de tous les marchés et commandes, le règlement des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Précise que cette délégation n'est accordée à Madame le Maire que pour un montant plafonné à 4000.00 TTC.

- 6) Passer les contrats d'assurances ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- 8) Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,

D'autoriser Madame le Maire à prendre toutes dispositions et signer tous arrêtés, actes, conventions, contrats et documents de toutes natures relatifs à ces délégations,

D'autoriser que la présente délégation soit exercée par les adjoints au Maire dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement de Madame le Maire. Annule délibération numéro 2020-17 du 11 juin 2020.

# 7 - Désignations des délégués au sein des organismes extérieurs (SE60- SMOTHD- SAGEBA - SISN Sage de la Nonette - ADICO - ADTO SAO - Délibération 2021/50 et 51

# **SE60**

Madame le Maire rappelle que la commune est membre du Syndicat d'Energie de l'Oise pour représenter la commune au sein de cette structure intercommunale, il y a lieu de nommer 1 représentant titulaire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix pour

Désigne Monsieur Bertrand POSTEL en qualité de représentant pour siéger au sein du SLE Pays du Valois

### **SMOTHD**

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du SMOTHD, Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Est candidat : M. Mathieu LOURY

Premier tour de scrutin (délégué titulaire)

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15 Suffrages exprimés : 15 Majorité absolue : 8

Ont obtenu:

M. Mathieu LOURY 15 Voix (quinze voix)

M. Mathieu LOURY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire

PAGE 6 JOURNAL COMMUNAL N° 65

# Est candidat M. Samuel QUIGNON

Premier tour de scrutin (délégué suppléant)

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15 Suffrages exprimés : 15 Majorité absolue : 8

Ont obtenu : M. Samuel QUIGNON 15 Voix (quinze voix)

M. Samuel QUIGNON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

# **SAGEBA**

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation de deux délégués : 1 titulaire et 1 suppléant représentant la commune de Boissy-Fresnoy pour siéger au SAGEBA, Les délégués pour siéger au SAGEBA sont :

<u>Le titulaire</u>: M. Jean-Michel CORNET <u>Le suppléant</u>: Mme Alexandra CALAS

### SISN sage de la nonette

Considérant qu'il convient d'élire les délégués représentants la commune pour le syndicat interdépartemental du sage de la nonette . Se présentent en qualité de :

<u>Titulaire</u>: M. Jean-Michel CORNET <u>Suppléant</u>: Mme Alexandra CALAS

Le conseil municipal ayant délibéré, à 15 voix pour, sont élus :

<u>Titulaire</u>: M. Jean-Michel CORNET Suppléant: Mme Alexandra CALAS

La présente délibération sera transmise au président syndical interdépartemental du sage de la Nonette Annule la délibération numéro 2020-18 du 11 juin 2020.

### **ADICO**

# DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE/SYNDICAT AU SEIN DE L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'INNOVATION NUMÉRIQUE DES COL-LECTIVITÉS (ADICO).

Considérant l'adhésion de la Commune BOISSY FRESNOY au Syndicat à l'ADICO;

Considérant la nécessité, suite au renouvellement des Conseils Municipaux, de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant afin de représenter la commune au sein de l'ADICO (Association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités);

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 15 voix pour désigne :

- Mme Martine BAHU en qualité de délégué titulaire ;
- M. Laurent AVERLANT en qualité de délégué suppléant.

AUTORISE Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

# **ADTO**

# DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AUX ASSEMBLEES GENERALES D'ACTIONNAIRES ET AUX ASSEMBLEES SPECIALES DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES.

Madame le Maire expose que la collectivité est actionnaire de l'ADTO. A ce titre, elle est représentée aux assemblées générales de l'ADTO (assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou mixtes). Il convient donc de désigner le représentant de la commune aux dites assemblées, ainsi que son suppléant. Un suppléant au représentant à l'assemblée spéciale sera également à désigner, sachant que ce suppléant n'aura pas capacité, le cas échéant, à suppléer le titulaire dans la fonction d'Administrateur (les administrateurs n'ayant légalement pas de suppléant).

Ceci exposé, Madame le Maire propose :

De désigner **Mme Martine BAHU pour** représenter la collectivité aux assemblées générales de l'ADTO et de le doter de tous les pouvoirs à cet effet. **M. Mathieu LOURY** est désigné en qualité de **suppléant**, doté des mêmes pouvoirs.

# 8 - Commissions communales et désignation de leurs membres - Délibération 2021/51

Suite aux élections municipales partielles du 10 octobre 2021 , le conseil municipal, après débat et à 15 voix pour, établit la liste des commissions communales pour la durée du mandat électoral. Le Maire préside de droit les commissions.

Après appel à candidature, et vote en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil élit les membres des commissions communales selon le tableau ci-après : Il est rappelé que le Maire est président de droit de toutes les commissions, en cas d'absence ou empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président. Annule et remplace délibération numéro 2020-20 du 11 juin 2020.

Commissions	Membres
Travaux / Salle multifonction/ aménagement/chem in/eaux pluviales	Mathieu LOURY - Jérôme DORMOY -Alain DECARNELLE -Jean François BOULIOL - Hervé SIMAR - Bertrand POSTEL
Sécurité routière	<b>Jean Michel CORNET - Mathieu LOURY</b> Jérôme DORMOY - Jérôme LISEK -Alain DECARNELLE Jean François BOULIOL - Laurent AVERLANT
Urbanisation PLU	Jean Michel CORNET - Mahieu LOURY - Jérôme DORMOY - Alain DE- CARNELLE -Jean-François BOULIOL - Hervé SIMAR - Bertrand POS- TEL - Laurent AVERLANT - Samuel QUIGNON
Budget	Jean-Michel CORNET - Elodie BEAUCHAMP - Mathieu LOURY Jérôme DORMOY -Jérôme LISEK -Laurent AVERLANT
Communication (journal, site internet)	Elodie BEAUCHAMP - Mélanie PARIS -Alexandra CALAS - Laurent AVER- LANT - Samuel QUIGNON
Cimetière	Elodie BEAUCHAMP -Mathieu LOURY Jérôme LISEK - Philippe COCHARD
Affaires scolaires (cantine, périscolaire)	Elodie BEAUCHAMP Alexandra CALAS - Laurent AVERLANT
Fêtes, sport, culture, association	Elodie BEAUCHAMP Mélanie PARIS - Jérôme LISEK - Jean-François BOULIOL
Eau assainissement- dé- fense incendie	Jean-Michel CORNET - Mathieu LOURY Jérôme DORMOY - Alexandra CALAS - Bertrand POSTEL
Affaires culturelles Vivre ensemble, lien intergéné- rationnel	Elodie BEAUCHAMP -Mathieu LOURY Mélanie PARIS - Alexandra CALAS -Samuel QUIGNON
Embellissement	Elodie BEAUCHAMP - Mathieu LOURY Mélanie PARIS - Alain DECARNELLE - Alexandra CALAS - Jean-François BOULIOL - Bertrand POSTEL - Philippe COCHARD
Informatique	Mathieu LOURY - Samuel QUIGNON
Cellule de Crise	Jean-Michel CORNET - Elodie BEAUCHAMP- Mathieu LOURY Jérôme DORMOY - Mélanie PARIS - Jérôme LISEK - Alain DECARNELLE - Alexandra CALAS - Jean-François BOULIOL - Hervé SIMAR - Bertrand POSTEL - Laurent AVERLANT - Philippe COCHARD - Samuel QUIGNON

PAGE 8 JOURNAL COMMUNAL N° 65

# Conseil municipal du 17 novembre 2021

<u>Étaient présents</u>: Mme BAHU Martine, M. LOURY Mathieu, Mme BEAUCHAMP Elodie, M. SIMAR Hervé, M. CORNET Jean Michel, M. DORMOY Jérôme, Mme PARIS Mélanie, M. LISEK Jérôme, M. AVERLANT Laurent, Mme CALAS Alexandra, M. BOULIOL Jean-François, M. DECARNELLE Alain, M. COCHARD Philippe, M. QUIGNON Samuel, M. POSTEL Bertrand.

Monsieur Mathieu LOURY en nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2021.

# 1 - Modification du règlement intérieur de la salle multifonction - Délibération 2021/53

Après avoir entendu les explications de Monsieur LOURY Mathieu concernant le cout de salle multifonction comme suit :

- Coût charges du personnel pour une location hebdomadaire : 200,00 €
- Coût charges de fonctionnement pour une location hebdomadaire : 70,00 €
- Coût entretien de fonctionnement pour une location hebdomadaire : 30,00 €

Soit un coût total de 300,00 € et un amortissement de

	qte	prix unitaire (en €)	Total en €				
Chaise	200	20	4000			4000	
table	50	130	6500			6500	
Réparation store (facture)			2655		1000		1000
toiture réalisée (facture)			26400				
toiture à réaliser (estimatio	n)		96000				
portail + cloture (facture)			6700				
cuisinière (facture)			1960		1960		1960
lave vaisselle à acheter (est	imation)		1400	1400	1400	1400	1400
oscillo-battant (devis)			5170				
vitre à remplacer (estimatio	n)		4000			4000	
TOTAL amortissement en €			154785	156185	160545	176445	180805
				sur 5 ans	sur 10 ans	sur 15 ans	sur 20 ans
amortissement par location	en € (30 locations par an)			1041.23	535.15	392.10	301.34

Vu la délibération du 28 janvier 2016 actant la dernière évolution du règlement intérieur de la salle multifonction ;

Considérant la nécessité de modifier les articles suivants : 1, 2, 4, 5, 8, 12 et le 15

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 14 voix pour et 1 abstention :

Approuve les termes modifiés du règlement intérieur de la salle multifonction ci après annexé.

		TARIF UNIQUE		
Occupants	Objet	Grande salle	Petite salle	
Habitants de la commune et personnes extérieures	Week-end et jours fériés (2 jours maxi)	600.00€	350.00€	
Habitants de la commune et personnes extérieures	Demi-journée en semaine *	100.00€	50.00€	
Habitants de la commune et personnes extérieures	Journée en semaine *	200.00€	90.00€	
Habitants de la commune et personnes extérieures	Vaisselle comprenant (assiettes, verres, couteau, fourchette)	1 € le cou- vert	1 € le couvert	
Associations	Gratuit (voir article 5)	0€	0€	

Le règlement de la salle multifonction est consultable en mairie.

# 2 - Modification du règlement intérieur de la bibliothèque - Délibération 2021/54

Considérant la nécessité de modifier les articles suivants : 2, 3, 4, 6, 8, et 15

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 15 voix pour :

Approuve les termes modifiés du règlement intérieur de la bibliothèque.

Le règlement de la bibliothèque est consultable en mairie.

# <u>3 - Rapport analyse des offres pour la réalisation d'un diagnostic du réseau d'assainissement choix de l'entreprise—Délibération 2021/55</u>

AUTORISATION DU MAIRE POUR SIGNATURE DE MARCHES PASSES SUIVANT LA PROCEDURE ADAPTEE Etude diagnostic assainissement. Le Conseil Municipal :

Considérant : les offres reçues

Après en avoir délibéré, à 15 voix pour, le Conseil Municipal :

Autorise le Maire à signer toutes les pièces des marchés attribués à l'entreprise VERDI – SIRET n° 445 292 790 00083 - pour un montant de 83 043,50 € HT

Donne délégation au Maire pour prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Départemental de l'Oise. Les études seront réalisées sous charte qualité Aisne Ardenne Oise.

Décide de retenir l'ADTO comme assistant à la maitrise d'ouvrage.

Les crédits correspondants figurent au budget de l'exercice.

Analyse du prix					
Désignation		B3E	VERDI	AMODIAG	CIG
Montant de l'offre	€HT	75 740,00 €	83 043,50 €	94 763,81 €	79 899,95 €
Points	sur 50	50,00	45,60	39,96	47,40
Points après pondération de 40 %	sur 20	20,00	18,24	15,99	18,96
Classement		1	3	4	2

Proposition de classement des offres

### Synthèse

Désignation		B3E	VERDI	AMODIAG	CIG
Note prix	sur 20	20,00	18,24	15,99	18,96
Note technique	sur 30	17,40	27,00	27,90	24,90
Total des notes pondérées	sur 50	37,40	45,24	43,89	43,86
Classement		4	1	2	3

# 4 - Décision modificative—Délibération 2021/56

Vu l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable m14;

Vu la délibération numéro 2021/20 du conseil municipal en date du 16 avril 2021 approuvant le budget primitif; Sous réserve du respect des dispositions des articles L.1612-1, L.1612-9 et L 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits en section d'investissement.

PAGE 10 JOURNAL COMMUNAL N° 65

Il convient notamment de prendre en compte les dépenses suivantes :

Fourniture et Pose des prises illuminations

Acquisition de balise pour cv7

Après en avoir délibéré, à 15 voix pour, le Conseil Municipal;

Décide d'approuver la présente décision modificative, elle est détaillée ci-après ;

70.1	Dépe	enses	Recettes		
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
INVESTISSEMENT					
D 2152-202117 : Acquisition balise CV7		400.00€			
D 21578-202105 : Acquisition guirlandes		1 800.00€			
D 2188 : Autres immo corporelles	2 200.00€				
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 200.00€	2 200.00€			
Total	2 200.00€	2 200.00€			
Total Général 0.00 €		0.00€			

### 5 - Délégation de pouvoir au Maire d'ester en justice Délibération 2021/57

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L 2122-22,

Madame le Maire propose, dans la continuité de la délibération du 21 octobre 2021, au Conseil Municipal, dans le but d'une bonne administration et d'une défense plus efficace des intérêts de la commune, que lui soit déléguée le pouvoir d'ester en justice, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire propose que cette délégation s'applique systématiquement au cas où la commune serait amenée à assurer sa défense devant toute juridiction, y compris en appel et, à l'exception, où elle serait attraite devant une juridiction pénale.

Il conviendrait également de consentir cette délégation dans le cas d'urgence où la commune serait demanderesse, notamment dans toutes les procédures de référés et, particulièrement, lorsqu'elle encourt un délai de péremption et lorsqu'elle est amenée à se constituer partie civile.

Il serait utile également de confier au Maire le soin de fixer les honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 15 voix pour ;

Décide de se prononcer favorablement sur les propositions ci-dessus.

D'autoriser Madame le Maire à ester en justice pour la durée de son mandat

# 6 - Désignation d'un membre du conseil municipal pour les autorisations d'urbanisme au titre de l'article L422-7 du code de l'Urbanisme—Délibération 2021/58

Madame BAHU Martine, Maire, informe le Conseil Municipal qu'elle va être intéressée à titre personnel par des travaux qu'elle souhaite réaliser et que pour cela, elle aura besoin d'une déclaration préalable. Or, selon l'article L 422-7 du code de l'urbanisme, si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la commune doit désigner un autre de ses membres pour prendre la décision.

Mme le Maire demande donc à l'assemblée de désigner un élu pour prendre toutes les décisions relatives à la délivrance d'un permis de construire, d'une déclaration préalable.

Mme le Maire se retire afin de ne pas prendre part à la décision puisqu'elle est intéressée personnellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour ;

Désigne Mr BOULIOL Jean-François pour prendre les décisions relatives à tout dépôt de permis de construire, déclarations préalables ainsi que des éventuels permis modificatifs et autres documents.

# 7 - Adhésion de la Commune à la compétence optionnelle vidéoprotection du Syndicat Mixte de l'Oise Très Haut Débit (SMOTHD) - Délibération 2021/59

Madame le Maire présente le dossier d'adhésion à la compétence optionnelle vidéoprotection du SMOTHD, elle fait part de l'entretien avec le commandant de gendarmerie de SENLIS et l'entreprise CITEOS (entretien des caméras), ils émettent un avis négatif car il y aura un trop grand nombre de traitement d'images, une connexion insuffisante et un manque de personnel.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit modifiés par délibération du 21 septembre 2017,

Vu l'adhésion de la Commune au SMOTHD via la Communauté de communes....

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5721-1 et suivants,

Vu le règlement d'exercice de la compétence adopté par le SMOTHD,

Considérant que le SMOTHD dispose au titre de l'article 2.2.2 d'une compétence optionnelle en matière de vidéoprotection,

Considérant qu'avec l'adhésion à cette compétence, la commune de Boissy Fresnoy s'inscrit dans une démarche de mutualisation avec le Département de l'Oise et d'autres communes du Département, lui permettant de rationaliser et de rendre plus efficace la vidéoprotection sur son territoire, afin de renforcer la sécurité de ses administrés.

Considérant qu'une partie des services exercés s'inscrit en lien avec les services de l'Etat, dans une démarche expérimentale,

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal, à 8 voix contre et 7 abstentions ;

Décide de ne pas adhérer à la compétence optionnelle vidéoprotection du Syndicat Mixte de l'Oise Très Haut Débit (SMOTHD).

# 8 - Centre communal d'action sociale CCAS renouvellement intégral des membres élus—Délibération 2021/60

Considérant la délibération du 11 juin 2020 fixant le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et en application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS; soit 8 sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

<u>Liste A</u>: BEAUCHAMP Elodie; LOURY Mathieu; PARIS Mélanie; CORNET Jean Michel; LISEK Jérôme; CALAS Alexandra; BOULIOL Jean François; SIMAR Hervé.

Il est ensuite procédé au vote à scrutin secret ainsi qu'au dépouillement

Nombre de votants : 15 - Suffrages exprimés : 15

Sont ainsi déclarés élus en tant que membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

BEAUCHAMP Elodie ; LOURY Mathieu ; PARIS Mélanie ; CORNET Jean Michel ; LISEK Jérôme ; CALAS Alexandra ; BOULIOL Jean François ; SIMAR Hervé.

PAGE 12 JOURNAL COMMUNAL N° 65

# 9 - Autorisation signature bons de commande suivant accord cadre du 19 décembre 2019 (devis PMR église) - Délibération 2021/61

Considérant la délibération du 19 décembre 2019 numéro 2019-59 concernant le marché à bon de commande pour les travaux d'entretien et d'investissement de VRD, de mobilier urbain et de signalisation avec l'entreprise EUROVIA suivant un accord cadre pour une durée de 4 ans renouvelable.

Madame le Maire, expose à l'assemblée qu'il est nécessaire d'établir des bons de commande pour l'accord cadre.

De ce fait, elle demande l'autorisation de signer tous les bons de commandes à intervenir avec l'entreprise EUROVIA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 15 voix pour :

Autorise Madame le Maire à signer tous les bons de commande dans le cadre de l'accord cadre des travaux d'entretien et d'investissement de VRD, de mobilier urbain et de signalisation avec l'entreprise EUROVIA.

Madame le Maire propose de retenir les devis de travaux suivants :

- Le devis pour un montant TTC de 12 235.20 € concernant le cheminement à l'église dans le cadre du PMR
- Le devis pour un montant TTC de 1 356.00 € concernant l'installation et la fourniture de 3 miroirs (rue des Blassiers, rue Jean Charron).

Le devis pour un montant de 3 627,60 € concernant la réfection rue des prés

### 10 - Questions diverses (Une naissance, un arbre)

Madame le Maire propose que pour chaque naissance, un arbre soit planté, sur le territoire de la commune.

Parallèlement à cela, la Région Hauts de France propose des plantations d'arbres dans le but de limiter la pollution atmosphérique, capter le CO2 et permettre la baisse de température.

Après discussion, le sujet sera réabordé lors d'un prochain Conseil Municipal.

Fin de séance 22 heures 40

L'intégralité des délibérations du conseil municipal est consultable en mairie.

# Analyse d'eau ARS



# DIRECTION DE LA SECURITE SANITAIRE ET DE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE SOUS-DIRECTION SANTE ENVIRONNEMENTALE



Qualité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

### **BOISSY FRESNOY**

Beauvais, le 9 décembre 2021

MONSIEUR LE MAIRE MAIRIE DE BOISSY FRESNOY 18 Rue Jean Charron

60440 BOISSY FRESNOY

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

 Type
 Code
 Nom

 Prélèvement
 00139738

 Unité de gestion
 0097
 BOISSY FRESNOY

 Installation
 UDI
 000695
 BOISSY FRESNOY

 Point de surveillance
 P
 000000964
 CENTRE VILLAGE

Commune: BOISSY-FRESNOY

par: L02

Type visite: D1

Prélevé le : mercredi 01 décembre 2021 à 10h36

Localisation exacte **RUE NATIONALE** Mesures de terrain Résultats Limites de qualité Références de qualité inférieure supérieure inférieure CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL 9 °C 25,00 Température de l'eau 8.6 °C Température de mesure du pH **EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE** pH 7,7 unité pH 6,50 9,00 MINERALISATION Conductivité à 25°C 825 µS/cm 200,00 1 100,00 RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION Chlore libre 0,57 mg(Cl2)/L Chlore total 0,68 mg(Cl2)/L

Analyse laboratoire Analyse effectuée par : LDAR DE L'AISNE

Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00139883 Référence laboratoire : H\_CS21.9065.1

	Résultats Limites de qualité		de qualité	Références de qualit	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 Qualit.				
Coloration	<5 mg(Pt)/L		1		15,00
Couleur (qualitatif)	0 Qualit.		1	1	
Odeur (qualitatif)	0 Qualit.		1		
Turbidité néphélométrique NFU	<0,30 NFU				2,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,050 mg/L				0,10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/(100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/(100mL		0		
Escherichia coli /100ml - MF	0 n/(100mL		0		

Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00139738)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour la Préfecture et par délégation,

Amor

L'ingénieur d'Etudes Sanitaires

MARION MINOUFLET

ARS Hauts-de-France - 556 avenue Willy Brandt - 59777 EURALILLE e-mail : ars-hdf-sse60@ars.sante.fr - Tél. : 0 809 40 20 32 - https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/

PAGE 14 JOURNAL COMMUNAL N° 65

# Un point travaux

# Les guirlandes lumineuses

Le personnel communal, aidé de quelques conseillers, a installé les guirlandes lumineuses restaurées par les élus. Nous espérions tous qu'elles s'illumineraient et trouveraient leur place.



# L'entretien des espaces verts

L'hiver rime avec entretien des espaces verts. Les haies ont été taillées à la salle multifonction, les bordures ont été nettoyées rue de Crépy et les branches ramassées à la mare Michon, les hortensias de la place du Calvaire ont été nettoyés et les feuilles ont été ramassées. Des fleurs ont été plantées.



# Les travaux à venir

- Suite et fin de la taille des haies et des arbres.
- Nettoyage de la mare Michon et du bassin du Colombier.
- Travaux de voirie dans le Clos des Roses et rue René Sené.
- Clôture des démarches de rétrocession de la rue des Blassiers pour réaliser les travaux sur l'année 2022.
- PMR place de l'église.
- Changement de deux miroirs dans les rues.

# Sécurité routière

Certains d'entre nous se déplacent à vélo, à pied ou en courant tôt le matin ou tard le soir, sur la voie de substitution de la RN2 entre Boissy-Fresnoy & Nanteuil-le-Haudouin. Soyez vigilants et surtout équipez-vous : casque, feu et catadioptre arrière rouge, feu et catadioptre blanc à l'avant, gilet rétro réfléchissant.

Piétons et joggers, marchez à gauche de la route, gilet réfléchissant, décalez-vous sur le bas-côté à l'arrivée d'un véhicule.

Automobilistes, soyez prudents, 5 minutes valent moins qu'une vie entière.

Tous responsables!



# Route Nationale 2

Depuis la mise en place du pont entre Péroy-les-Gombries et Boissy-Fresnoy, les entrées/sorties sur la RN2 depuis et vers Boissy-Fresnoy ont été revues.

Accès à partir de Péroy-Les-Gombries : l'accès peut se faire via le pont reliant nos deux communes. Il vous faudra prendre à gauche après le pont sur la voie

a. Soit par la rue du Bois (3).

de substitution puis choisir ensuite entre deux entrées :

b. Soit par la rue de Crépy (5)

Depuis la RN2, il est formellement interdit (et aussi très dangereux) de tourner à droite vers la rue de Crépy. Un panneau d'interdiction de tourne-à-droite a été positionné. Nous comptons sur vous pour respecter cette interdiction et sortir de la RN2 à Nanteuil-le-Haudouin. Certains GPS indiquent toujours la possibilité de tourner à droite depuis la RN2. La commune a signalé ces problèmes de mise à jour aux principaux fabricants de GPS et d'applications GPS. Cela peut prendre un peu de temps pour que la modification soit effective. Nous vous recommandons d'alerter vos proches de ce danger quand ils se rendent dans notre village. Avec le trafic actuel de la RN2 et le nombre de camions en constante augmentation, il en va de votre sécurité.

4

Lecture

General

Boissy-Fresnoy

Boissy-Fresnoy

Rue des Sené

Boissy-Fresnoy

Ca

Au carrefour de la rue du bois et de la voie de substitution, une signali-

sation a été mise en place par la DREAL, maître d'œuvre du chantier RN2. Cette signalisation est destinée aux cars scolaires. Elle peut porter à confusion.

Suite à des difficultés d'approvisionnement, la DREAL n'a pas encore mis en place les panneaux directionnels prévus annonçant la direction Boissy-Fresnoy (rond-point de Nanteuil-le-Haudouin et intersection voie de substitution-chemin de Péroy-les-Gombries). Les panneaux ont été commandés par la DREAL, mais pas encore livrés. La commune a rappelé à la DREAL ce manque. Des réserves ont été posées à ce sujet. L'accès à Boissy-Fresnoy peut se faire également par la D922, départementale qui relie Betz à Nanteuil-le-Haudouin. Celui-ci est fléché à partir de la RN2 et au carrefour suivant. Dans Nanteuil-le-Haudouin, il faut suivre alors la direction Betz.

PAGE 16 JOURNAL COMMUNAL N° 65

# La commission «cellule de crise» - À quoi cela sert ?



Madame le Maire nous explique ...

Comme vous l'avez certainement noté, une nouvelle commission a vu le jour en octobre 2021. Il s'agit de la cellule de crise.

Madame le maire, quel est son objectif?

«J'ai tenu à créer cette commission cellule de crise et que celle-ci soit constituée de l'ensemble des membres du conseil municipal.

En effet, lorsqu'une crise se présente (inondation, neige, RN2 bloquée, canicule...), toutes les bonnes volontés sont nécessaires pour organiser la réponse.

L'objectif de la cellule de crise est de déterminer la meilleure organisation possible pour remédier à chaque type de crise pouvant survenir et à s'y préparer. Ainsi, le jour J, lorsque la crise se présente, chacun connait les actions à réaliser, les décisions sont déjà prises, la coordination est plus rapide. Au final, les interventions sur le terrain sont plus efficaces et nous évitons les sur risques».

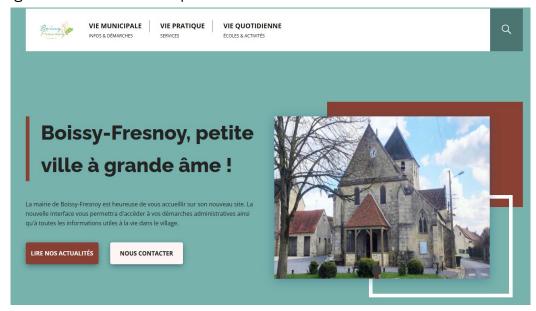
# Renaissance du site web communal

Alexandra, Elodie, Mélanie, Samuel et Laurent de la commission communication sont heureux de vous annoncer que le site Web de la commune revient !!!

Il sera à nouveau disponible à partir de mi-février, à l'issue du prochain conseil municipal!

Nous l'avons voulu résolument plus moderne, plus accessible, plus ergonomique, plus complet aussi. Vous y trouverez tout ce dont vous avez besoin, les actualités locales mises à jour au fil de l'eau, ainsi que le calendrier de réservation de la salle multifonctions.

La mise en ligne vous sera communiquée sur le Facebook de la commune.



Accessible sur vos PC, tablettes, smartphones

# Un peu d'histoire ...

# Boissy-Fresnoy, plongé dans le passé!

Le 20 novembre 2021, cela faisait 100 ans que le monument aux morts avait été inauguré par le maire de l'époque, Mr Bahu.

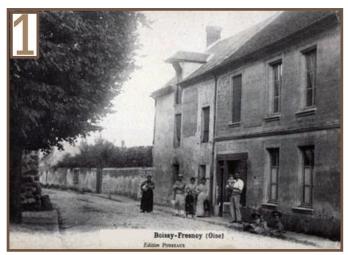
# Inauguration d'un monument aux morts de la guerre Bourbourg, 20 novembre, — M. Daniel-Vinsous-secrétaire d'Etat, accompagné de M. Rollin, sénateur; de MM. Cabol, sous-préfet; Bahu, maire de Boissy-Fresnoy; Dhuicq, maire de Brégy; de Quersant et d'Acy, conseillers généraux; de Pontaba, président de l'U. E. S. de Seine-t-Oise, a procédé aujourd'hui à Boissy et à Brégy, à l'inauguration des monuments élevés à la mémoire des enfants de ces communes morts pour la France. Des discours patrioliques ont été prononcés quel il a parlé du désarmement de l'Allemagne pour assurer la paix générale, de l'exécution intégrale du Traité de Versailles et des réparations pour reconstituer les régions dévastées.



L'Association Histoire et Archéologie de Nanteuil-le-Haudouin a recensé quelques «Morts Pour La France» enfants de Boissy-Fresnoy non mentionnés sur le MAM (Monument Aux Morts), parfois mentionnés sur d'autres ou parfois mentionnés nul part ailleurs.

Un travail avec la municipalité va être mis en œuvre pour ajouter sur le MAM les noms manquants des enfants de Boissy-Fresnoy pour le 11 novembre 2022.

# Voyagez dans le temps, essayez de deviner les rues!







PAGE 18 JOURNAL COMMUNAL N° 65

# Nouveaux tarifs de la salle multifonctions

Il est nécessaire de prévoir des travaux pour l'entretien de la salle multifonctions (rénovation toiture, changement de vitres, réparation de stores, lave-vaisselle).

Le tarif de location précédent ne permettait pas de financer ces travaux.

Après plusieurs années sans changement de tarif, il devenait nécessaire de l'ajuster.

# LOCATION SALLE MULTIFONCTIONS

1	Tarif unique			
		Grande salle	Petite salle	
Week-end et jours fériés (2 jours maxi)		600 €	350 €	
Demi-journée semaine *		100 €	50€	
Journée semaine *	200 €	90 €		
Vaisselle comprenant (assiette, verre, couteau, fourchette)	1 € le couvert (Toute vaisselle manquante ou cassée sero facturée à l'unité)			

### Prestations diverses:

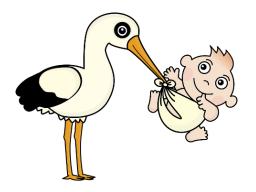
A la réservation versement de 50% Arrhes

1 chèque de Caution : de 1000€ (en cas de dégradation)

1 chèque de Caution : de 76€ (en cas de ménage mal fait ou non fait)

Le lave-vaisselle et les frais de fonctionnement sont compris dans la location.

# État civil



### Naissances:

Rosalie GUILLEMINOT née le 17 octobre 2021 Tylia SIMON née le 15 novembre 2021

Bienvenue aux nouveau-nés.

# Informations diverses



# LE BUS POUR L'EMPLOI

Le bus départemental pour l'emploi sera présent sur notre commune sur le parking de la salle multifonctions:

- Jeudi 27 janvier 2022 de 14h00 à 16h30 ;

Des professionnels de l'emploi seront à bord pour vous aider dans votre recherche d'emploi, de formation ou bien encore pour un projet de création d'entreprise.







# Le petit mot pour la Planète

# OH MON BEAU SAPIN, que deviens-tu après Noel ??



Il est révolu le temps où le sapin de Noël terminait sa carrière dans la poubelle ménagère pour être ensuite incinéré!!

### Maintenant, on lui offre une 2ème vie!

Grace à nos déchetteries, celui-ci sera transformé en compost. Dans les espaces verts municipaux, il sera mélangé à d'autres essences de bois pour protéger les sols et plantations de l'évaporation de l'eau et du froid. Du fait de son acidité, il fonctionnera comme un désherbant naturel...

### La minute écolo:

Il faut conserver 20 ans un sapin artificiel pour que son bilan carbone soit équivalent à celui du sapin naturel. Alors, faites le bon choix pour notre planète....











Ne jetez pas dans la nature!

PAGE 20 JOURNAL COMMUNAL N° 65

# Manifestations passées

# Mairie - Céleste la girafe se présente -

Après sa restauration, il ne lui manquait plus qu'un panneau explicatif. Céleste est heureuse de vous présenter son panneau créé par les conseillers avec l'aide de Bernard et Eliane. Ce panneau vous explique comment lire l'heure et le QR code vous permet de consulter le site

réalisé lors de la construction de Céleste.



Maintenant à vous de régler vos montres!

# Mairie - Cérémonie du 11 novembre 2021





Nous étions très nombreux à nous réunir, pour commémorer l'armistice qui mettait fin à la Grande Guerre de 1914-1918 et honorer nos anciens combattants qui se sont battus pour nous.

Madame le maire a lu le message de Geneviève DARRIEUSSECQ en l'honneur de nos soldats. Maella est venue déposer la gerbe au pied du monument au mort.

De retour à la mairie, deux demoiselles, Éléa et Juliette, nous ont lu deux lettres de poilus très émouvantes.

Une exposition de photos avait été préparée par la bibliothèque pour cette occasion.

Nous avons clôturé la cérémonie, comme c'est la tradition dans notre village, par une collation dans la cour de l'école. Le temps, pour une fois était radieux ! Nous remercions tous les habitants, les anciens combattants, les associations, et les jeunes, Maella, Éléa et Juliette pour leur participation à cette cérémonie.

Revivez la lecture des textes des poilus par Eléa & Juliette



# CCAS - Sortie des ados à la patinoire - 13 novembre 2021

Le 13 novembre le CCAS a organisé une sortie pour les collégiens du village (pour créer des liens). Nous avons demandé à certains ados présents leur avis sur la sortie.

### 6ème:

<u>Élena Thibaut</u>: « Bah c'était vraiment bien. Car on n'a pas tous les jours la chance de faire de la patinoire dans des petits villages comme le nôtre. Merci à la mairie. »

### 5ème:

<u>Éva Popelier</u>: »Alors c'était bien on s'est grave amusé malgré les chutes à la patinoire rien à dire en négatif. Bref c'était trop cool j'ai trop hâte la prochaine sortie si il y en a une . »

<u>Clémence Turpin</u>: « C'était super, ça nous fait sortir avec nos amis, bref, j'ai adoré et je suis pressée d'en faire une autre. »

### 3ème:

<u>Tom Cornet</u>: « J'ai vraiment bien aimé et c'est même dommage que l'année prochaine je ne puisse pas y aller. »

# Organisateur:

« Nous avons vraiment apprécié de passer du temps auprès des ados, d'échanger et de voir l'entraide et le partage entre eux .







Les Ados Reporters Clémence et Elyne



Humm MC DO!



# Comité des fêtes - Loto - 27 novembre 2021

Le 27 novembre dernier, le comité des fêtes organisait un loto. 130 personnes y ont participé et ont ainsi pu passer une bonne soirée par ces temps un peu compliqué. Certains ont pu repartir avec des lots tel que télévision, enceinte, PC, soin beauté et encore de nombreux autres lots et pour les perdants il sera toujours possible de se refaire le samedi 5 mars 2022.

Et pour cette manifestation nous avons eu le plaisir d'avoir un nouveau membre parmi nous en la personne de Lucie à qui nous souhaitons la bienvenue.

En ce début d'année le comité des fêtes vous souhaite une très belle année.



Les membres du Comité des fêtes.



PAGE 22 JOURNAL COMMUNAL N° 65

# APE - Mairie - Bibliothèque - Marché de Noël - 04 décembre 2021

Quelle belle journée en ce 4 décembre !!!

L'APE, comme toujours a organisé un magnifique marché de Noël où gourmandises, créations, rencontres étaient au programme.

Le père Noël est également venu nous rendre visite et certains ont eu la chance d'avoir une photo souvenir.

En parallèle, la bibliothèque proposait des lectures à haute voix et des ateliers de création de cartes.

Certains en ont profité pour écrire leur lettre au père Noël et la poster directement dans la boite mise à disposition par l'APE.

La mairie avec ses conseillers souhaitaient participer à ce beau moment d'échanges et a offert le goûter aux enfants et à certains grands enfants.

Après deux années difficiles, cette journée fut fortement agréable pour beaucoup d'habitants. Merci à l'APE, aux bénévoles, aux maitresses et enfants, à la bibliothèque, aux exposants, à la mairie et aux visiteurs.

A l'année prochaine!



# CCAS - Repas des anciens - 5 décembre 2021

Cette année les membres du CCAS avaient à cœur d'organiser de nouveau le repas des anciens pour partager un moment chaleureux et clôturer 2021.

Munie d'invitation personnelle, une petite équipe du CCAS est allée à la rencontre des habitants afin d'établir des liens. L'accueil chaleureux nous promettait de beaux moments.







63 personnes ont répondu présent.

Au menu, apéritif, cassolette de Saint-Jacques à la crème de champagne, magret de canard au miel et son jus de framboise, fromage et salade et pour finir un café gourmand. Delicatessen traiteur a ravi les papilles de nos anciens.

Le spectacle de Close up (magie très près de gens), par Yannis Why (magicien professionnel) a eu un franc succès.









L'après-midi s'est clôturé par la traditionnelle photo avec le père Noël et le colis composé de champagne et de chocolats. PAGE 24 JOURNAL COMMUNAL N° 65

# Saint Étienne - exposition des crèches - 11 et 12 décembre 2021

Grand merci à tous les participants à l'exposition des crèches!

Grand merci aux visiteurs!

Rencontres et partages chaleureux, autour des 14 crèches si différentes et si belles ...

Vous avez tous contribué à dispenser la joie qu'est celle de l'attente de Noël, appelée Temps de l'Avent.

Et comme dans le conte donné à cette occasion, poursuivons notre rêve d'enfants... Vive Noël!

L'association Saint Étienne



# Mairie - Père Noël à l'école - 17 décembre 2021

- « Toc Toc !!! Y'a quelqu'un ?
- Oui, entrez. »

Surprise! HOHOHO!

Derrière la porte, le père Noël est venu faire un coucou aux élèves de l'école. Il était accompagné de Martine Bahu afin de ne pas se perdre dans les couloirs. Il a apporté aux enfants des papillotes.





# Nos habitants ont du talent



# Zoom sur une association



ACS Variety

Cette association de danse libre créée par Cyrille, Josette et Martine existe depuis 23 ans. La scène de spectacle a vu beaucoup de chorégraphies, de pas de danse, de rires, des sourires ....

Il est rare de rencontrer une jeune fille qui n'a pas dansé à Variety, des générations ont pu profiter pleinement du temps et du talent de ses bénévoles.

Chaque année, la saison se termine par le traditionnel spectacle du mois de mai. Cette année, après 2 années sans spectacle, notez bien la date : le 21 mai 2022.

### Les membres du bureau:

Présidente : Mélanie LÉPINE - GIACOMETTI

Trésorière : Cyrille LÉPINE Secrétaire : Laëtitia LISEK

Vous pouvez les rejoindre sur leur page Facebook: Association Culturelle et Sportive

### Les cours :

Le mardi de 17h30 à 19h30 avec Cyrille Le mardi de 19h15 à 20h15 avec Delphine et Laëtitia Le mardi de 19h15 à 20h15 avec Mélanie et Agathe

« Être animatrices, c'est un investissement total sur l'année mais surtout un vrai bonheur et une grande fierté de voir aussi l'investissement des enfants, de les voir s'éclater sur scène et de voir leur évolution au fil des mois et des années.

Sans oublier les parties de rires pendant les cours. » Delphine et Laëtitia groupe 2011/2012

# Évènements à venir



Les manifestations mentionnées dans ce journal sont données à titre indicatif et peuvent être reportées ou annulées sur recommandation des autorités sanitaires.

Fête des X Earth Hour d'été 

Mars 2022

X Loto comité des fêtes

Topolisa Timent	W	Awil 2022			<b>W</b>	Togonian Tiligrand	
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	
				1 Poisson d'avril	2		
4	5	6	7	S	9 Nacance	X VIII	
11	12	13	14	15	16	17 Pâques	
		$v_{\epsilon}$	acances scolai	res			
18 Lundi de Pâques	19	20	21	22	23	24 X	
	Vacances scolaires						
25	26	27	28	29	30		

X Élection présidentielle

# Infos mairie

Mairie 18 rue Jean-Charron 60440 BOISSY-FRESNOY

**2**: 03.44.88.14.15

# Horaires d'ouverture au public:

Lundi : 8h30 à 12h00 et de 16h00 à 18h00

Mardi : 8h30 à 12h00 Mercredi : 8h30 à 12h00

Jeudi : 8h30 à 12h00 et de 16h00 à 17h00

Vendredi: 8h30 à 12h00

# Permanence du maire et de ses adjoints :

Lundi: 18h00 à 19h30 ou sur rendez-vous







Les journaux communaux sont édités tous les trimestres en janvier, avril, juillet et octobre.

Ils sont disponibles sur la <u>page Facebook</u> « <u>Mairie de Boissy-Fresnoy</u> » et prochainement sur le <u>site internet</u> de la commune : <u>www.boissyfresnoy.fr</u>